

> ÉDITORIAL

Pour une autonomie des paiements en Europe

Dans un monde où les frontières économiques sont redéfinies par le numérique, la souveraineté des paiements constitue un enjeu stratégique pour l'Europe. La commission « moyens de paiement » de l'AFTE appelle à des actions concrètes face à la prédominance de géants internationaux qui façonnent nos habitudes et influencent notre économie tout comme notre politique de confidentialité.

PROMOUVOIR DES SOLUTIONS ALTERNATIVES

La concentration du marché entre les mains d'acteurs américains soulève des questions critiques quant à la souveraineté financière européenne. L'usage de ces réseaux comme leviers politiques, illustré lors des sanctions contre la Russie, souligne l'urgence d'une infrastructure de paiement autonome. Pour garantir sa résilience, l'Europe doit investir dans ses propres infrastructures et soutenir des solutions novatrices comme le portefeuille électronique Wero (lire le dossier pages 11 et suiv.) et l'initiation de paiement par virement, tout en étant consciente que l'adoption massive de ces solutions par les consommateurs prendra du temps.

EXPLOITATION DES DONNÉES

Le fonctionnement actuel renforce les positions dominantes d'un nombre restreint d'acteurs via, notamment, la publication par Visa et Mastercard de *schemes rules* (on compte plus de 1500 nouvelles règles par an) leur permettant d'imposer de nouveaux tarifs et de nouveaux services (tels que le *network token*) tout en accaparant les efforts des acteurs qui auraient pu être alloués à la mise en place d'alternatives viables.

VERS UN EMPILEMENT DES SERVICES

On assiste à une course aux nouveaux services portés par les moyens de paiement (assurances, carte sans frais, points de fidélité, etc.) et présentés comme gratuits pour les consommateurs. L'invention de services est sans limite, d'autant plus si les acteurs financiers sortent de leur terrain de jeu traditionnel. Désormais, en cherchant à s'immiscer dans la relation entre le client et le commerçant, ils contournent les services clients dans lesquels les commerçants investissent massivement et supplantent les règles locales déjà protectrices. Finalement, cet empilement de services se retrouvera dans les prix : ce sont les clients qui paieront deux fois des services soi-disant gratuits et utilisés par quelques-uns.

MAÎTRISE DES COÛTS

Le système actuel se traduit aussi par une augmentation arbitraire des frais imposés aux commerçants. Si certaines mesures réglementaires existent concernant la commission d'interchange, elles demeurent lacunaires face aux *scheme fees* ou aux cartes commerciales, non réglementées, tout en interdisant la possibilité pour les commerçants de surfacturer les clients qui utilisent les moyens de paiement les plus onéreux.

Face à ces défis, il est vital que l'Europe prenne des mesures pour sauvegarder ses intérêts. Il est essentiel de renforcer les infrastructures sur le virement instantané, de promouvoir sans attendre une concurrence équitable et d'instaurer des règles strictes. Ainsi, l'Europe pourrait garantir son indépendance financière tout en protégeant ses résidents dans un marché plus juste et transparent.

Florence Segurel, présidente,
Arnaud Bodzon, vice-président,
commission « moyens de paiement »

SOMMAIRE

> ÉDITORIAL

P.3 Pour une autonomie
des paiements en Europe

> SOMMAIRE **P.5**

> POINT DE VUE SUR LES MARCHÉS

P.7 Taux d'intérêt : tout vient
à point à qui sait attendre
Par Philippe Ferreira,
Kepler Cheuvreux

> ENTRETIEN

P.8 Emmanuel Monnet
Worldline



> ACTUALITÉ

P.18 Des pistes pour faciliter
la vérification du bénéficiaire
d'un virement instantané

P.21 Regards croisés sur les standards
Euro PP, USPP et *Schuldschein* au vu
de leurs documentations-types



**EN MATIÈRE DE VIREMENT,
L'INSTANTANÉITÉ BIENTÔT
LA NORME**
DOSSIER P.11

> ACTIVITÉS DE L'AFTE

P.29 Une actualité réglementaire
chargée

Président
Daniel Biarneix
Directeur de la publication
Franz Zurenger
Rédacteur en chef
Arnaud Brunet
arnaud.brunet@afte.com

Comité de rédaction
Raffi Basmadjian
Véronique Blanc
François d'Alverny
Marc Espagnon
Lionel Jouve
Vincent Le Bellac
Hervé Postic

Commission paritaire
N° CPPAP 0624 G 88142
ISSN n° 0757 - 0007
Conception - Impression :
humancom - Beecom
Régie publicitaire :
Mistral Média
Directeur Général :
Luc Lehericy
Tel. : 01 40 02 99 00
luc.lehericy@mistralmedia.fr

afte | Association Française des
Trésoriers d'Entreprise

AFTE
46 rue d'Amsterdam
75009 Paris
Tél. : 01 42 81 53 98
Fax : 01 42 81 58 55
Site Internet : afte.com
E-Mail : afte@afte.com
Abonnement annuel
(11 numéros) : 180 euros HT
(TVA 2,1 %)